

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 2106 expulsant certains individus de la Côte française des Somalis.

n° 2106

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 décembre 1947

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1947

Date du numéro
31 décembre 1947

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis, promulguée par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du chef du service de la sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont expulsées du territoire de la Côte française des Somalis, les personnes dont les noms suivent : Moussa Ahmed, Somali Gadaboursi Hebdjiré, né à Borama vers 1925, fils de Ahmed Ayé et de Ismine Guellé (sort de prison) ; Hassan Kahin, Somali Habar Awal, Djibril Abbokor, né à Zeila en 1950, fils de Kahim Ibrahim et de Moumina Nour (sort de prison) ; Youssouf Bogoré. Somali Gadaboursi, Rer Mohamed, né à Zeila en 1929, fils de Bosworé Dembil et de Malahiko Farah (sort de prison) ; Hassan Youssouf, Somali Gadaboursi, Djibril Yonis, né à Borama vers 1927, fils de Youssouf Liban et de Alouho Sultan (sort de prison) ; Mohamed Abbokor, Somali Habar Yonis, Moussa Ismaël, né à flarguelssa vers 1929, fils de Abbokor Douulé et de Fatma Osman (sort de prison) ; Mohamed Nour Somali Habar Awal, Djibril Abbokor, né à Hargueissa vers 1924, fils de Nour Warfa et de Aïcha Bogoré (sort de prison) ; Ali Mohamed, Arabe Mozahi, né à Modah (Yémen) vers 1927, fils de Mohamed Abdallah et de Kadra Ali (sort de prison) ; Saleh Ahmed, Arabe Zeidi, né à RadGah (Yémen) vers 1919, fils de Ahmed Saleh et de Fatma bint Abdourahman (sort de prison) ; Ahmed Mohamed Arabe Aoulaki, né à Aden vers 1925, fils de Mohamed Farag et de Bahia bint Mohamed (situation illégale) ; Ismaël Aden, Somali Habar Yonis, Rer Aïnache, né à Hargueissa | Somaliland) vers 1929, fils de Aden Aouad et de Kadidja Ibrahim (vagabondage) ; Abdillahi Hassan, Somali Aberdjello, Ahmed Farah, né à Bourao (Somaliland) vers 1926 fils de Hassan Roblé et de Aourala Ali (vagabondage) ; Ahmed Abdi, Somali Habar Awal, Djibril Abbokor, né à Guébillé (Somaliland) vers 1927, fils de Abdi Askar et de Fatma (Warsamé (larcin) ; Ali Omar Somali Habar Awal, Rer Chirdon, né à Zeïila vers 1930, fils de Omar Ismaël et de Mako Ahmed (larcin) ; Ismaël Ared, Somali Issa Mamassan, Arabe Oueïn, né à Zeila vers 1924 fils de Ared Bahadon et de Hadjio Farah (larcin) ; Daher Abdillahi, Somali Habar Awal Abdallah Saad, né à Boulahard vers 1917, fils de Abdillahi Nour et de Timero Guedid (vagabondage) ; Ahmed Madar, Somali Gadaboursi, Rer Nour, né à Borama vers 1929, fils de Madar Samatar et de Adsan Toukale (larcin) ; Mouhmed Djana, Somali Gadaboursi, Rer Nour, né à Borama vers 1924, fils de Djama Douh et de Alimo Faraha (larcin) ; Abdi Youssouf, Somali Habar Yonis, Moussa Ismaël, né à Zeila vers 1927, fils de Youssouf Mohamed et de Ambaro Abdi (vagabondage) ; Kabada Banjaou,

Amhara Moufat, né à Addis-Abéba vers 1928, fils de Banjaou Above et de Abaiihichi Taklé (situation illégale) ; Hassan Djama, Somali Darot Dolbo-hanté, né à Bouraovers 1927, fils de Djama Mahmoud et de Aourala Mire (vagabondage).

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H SIRIEX.